



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du Lundi 18 Décembre 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.1.16, 1.1.17, 1.1.18, 1.1.19, 1.1.20, 1.1.21, 1.1.22, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h25.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS (jusqu'au 3.6)
Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.1) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Éric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER (à partir du 2.1), M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.13), M. Emile BRIOT (jusqu'au 4.1), M. Guerric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, M. Philippe GONON (à partir du 4.2), Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 4.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 1.1.13), M. Christophe LIME (jusqu'au 1.2.4), M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN (à partir du 1.1.1), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.13), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT (à partir du 1.1.13), Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauconne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.13), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (à partir du 1.1.13) Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : M. Claude MAIRE Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Pascal PETETIN suppléant de M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOU, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, M. Jacques GROSPERRIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Beure : M. Philippe CHANEY Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Marchaux : M. Patrick CORNE Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Sylvie WANLIN

Procurations de vote :

Mandants : S. BARATI-AYMONIER (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), Y.M. DAHOU, C. MICHEL, C. CAULET (à partir du 1.1.13), C. DELBENDE, P. GONON (jusqu'au 4.1), M. LEMERCIER (jusqu'au 4.1), M. OMOURI, D. SCHAUSS (jusqu'au 1.1.12), G. VAN HELLE, C. BOTTERON (jusqu'au 1.1.12), C. PREIONI, P. CORNE, P. DUCHEZEAU (jusqu'au 1.2.4), J.M. BOUSSET, Y. DELARUE, A. LORIGUET, J. BAVEREL

Mandataires : P. BONTEMPS (à partir du 1.1.13 et jusqu'au 1.2.4), S. WANLIN, N. BODIN, A. VIGNOT (à partir du 1.1.13), E. MAILLOT, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 4.1), B. FALCINELLA (jusqu'au 4.1), C. WERTHE, C. THIEBAUT (jusqu'au 1.1.12), R. STHAL, S. RUTKOWSKI (jusqu'au 1.1.12), F. LOPEZ, J. KRIEGER, C. LIME (jusqu'au 1.2.4), F. BAILLY, M. DONEY, F. TAILLARD, J.P. MICHAUD

Délibération n°2017/003940

Rapport n°2.1 - SPL « Mobilité Bourgogne Franche-Comté » - Exploitation de services de transport public de voyageurs périurbains du réseau Ginko sur les secteurs Nord et Est

SPL « Mobilité Bourgogne Franche-Comté » - Exploitation de services de transport public de voyageurs périurbains du réseau Ginko sur les secteurs Nord et Est

Rapporteur : Serge RUTKOWSKI, Conseiller communautaire délégué

Commission : Mobilités

Inscription budgétaire	
BP 2018 et PPIF 2018-2022 « Affréteurs périurbains » Budget Annexe Transports	Montant de l'opération : 25,50 M€ HT sur 7 ans
Sous réserve du vote du budget 2018 et du PPIF 2018-2022	

Résumé :

La SPL « Mobilité Bourgogne Franche-Comté » peut, dans le cadre de ses missions, exploiter les services de transport public de voyageurs au bénéfice du Grand Besançon, actionnaire de la SPL par délibération du 30 mars 2017. C'est la solution qui est proposée pour exploiter les services de transport public de voyageurs périurbains du réseau Ginko sur les secteurs Nord et Est de l'agglomération. Il convient donc de délibérer pour autoriser la signature du contrat conclu entre le Grand Besançon et la SPL.

I. Contexte

En application de la loi Notre, la Région assume la compétence liée au transport interurbain et scolaire depuis le 1^{er} septembre 2017.

Pour structurer et élargir ses activités en matière de transport, la Région a créé une société publique locale (SPL) qui regroupe les activités de la RDTD, de la régie du Jura et de la SPL de Saône et Loire. Cette dernière a sollicité le Grand Besançon pour en être actionnaire. Ainsi, la CAGB a adhéré à la SPL « Mobilité Bourgogne Franche-Comté » par délibération en date du 30 mars 2017.

A ce titre, la SPL « Mobilité Bourgogne Franche-Comté » peut, dans le cadre de ses missions, exploiter les services de transport public de voyageurs au bénéfice du Grand Besançon. La SPL « Mobilité Bourgogne Franche-Comté » se substitue à la RDTD, régie dissoute de fait et qui assurait ces missions auparavant.

II. Caractéristiques du contrat

En adhérant à la SPL « Mobilité Bourgogne Franche-Comté », le Grand Besançon bénéficie, en vertu de l'article 17 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, d'un opérateur interne dit « in house » pour réaliser directement des prestations de transport de voyageurs sur son territoire.

C'est l'option qui est proposée pour exploiter les services de transport public de voyageurs périurbains du réseau Ginko sur les secteurs Nord et Est.

Le secteur nord comprend les communes suivantes : Audeux, Les Auxons, Champagny, Champvans-les-Moulins, Chatillon-le-Duc, Chaucenne, Ecole-Valentin, Franois, Miserey-Salines, Noironte, Pelousey, Pirey, Pouilley-les-Vignes, Serre-les-Sapins, Tallenay, Cussey-sur-l'Ognon, Geneuille, Chevroz, Devecey, Bonnay, Merey-Vieille, Palise, Vieille et Venise.

Le secteur Est comprend les communes suivantes : Amagney, Braillans, Chalèze, Chalezeule, Champoux, Chaudfontaine, Deluz, Marchaux, Novillars, Roche-lez-Beaupré, Thise, Vaire.

Ainsi, Mobilité Bourgogne-Franche-Comté a été sollicitée par courrier, le 26 septembre dernier, afin de remettre une offre de prix pour les services de transport des secteurs Nord et Est sur la base du même cahier des charges que celui utilisé pour l'appel d'offres relatif à l'exploitation des lignes périurbaines du réseau Ginko (secteur Ouest, Sud et transport à la demande).

Le contrat sera conclu pour une période allant du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2024, soit une durée de 7 ans. Il est composé d'une tranche ferme et de deux tranches optionnelles, sur chacun des deux secteurs.

La tranche ferme court du 1^{er} janvier 2018 au 31 août 2018 sur la base de l'offre de service proposée à la rentrée 2017.

La première tranche optionnelle débute à la rentrée 2018. Deux solutions sont envisagées concernant l'offre de service de cette première tranche optionnelle :

- Solution 1 : maintenir l'offre de service 2017,
- Solution 2 : modifier l'offre de transport sur la base du cahier des charges rédigé par le Grand Besançon qui comprend les adaptations suivantes par rapport à l'offre existante :
 - développement de l'intermodalité avec l'offre ferroviaire et les lignes urbaines,
 - appui sur les communes centre-bourg telles que Roche-lez-Beaupré à l'Est et Devecey et Pouilley-les-Vignes au Nord pour proposer une offre plus attractive,
 - réduction de la desserte en heures creuses de certaines communes (services méridiens notamment),
 - diminution de la longueur des parcours en transport à la demande qui seront majoritairement repositionnés en correspondance sur une ligne régulière au départ d'un centre-bourg,
 - développement de la desserte commerciale des 9 nouvelles communes du secteur Nord ayant rejoint le Grand Besançon au 1^{er} janvier 2017 en complément de l'offre principalement scolaire mise en service en septembre 2017. Ainsi, sur une année d'exploitation sur le secteur Nord, on estime à environ 100 000 le nombre de kilomètres supplémentaires qui pourraient être effectués dans le cadre de la solution n°2.

Les principaux objectifs de la solution 2 consistent à offrir une desserte pour les nouvelles communes du Grand Besançon et à développer l'usage des transports par d'autres publics que les scolaires qui sont les principaux utilisateurs des lignes aujourd'hui et pour lesquels les besoins sont couverts par l'offre 2017/2018.

La seconde tranche optionnelle porte sur l'accompagnement des services scolaires effectués dans le cadre des regroupements pédagogiques Intercommunaux (RPI).

Conformément au courrier de sollicitation du Grand Besançon, la SPL a déposé son offre avant le 18 octobre à 12h.

Le prix des prestations se décompose de la manière suivante :

Secteur Est :

	Solution N°1	Solution N°2
Tranche ferme (8 mois)	769 091.40 €TTC	769 091.40 €TTC
Tranche optionnelle n°1 (2018-2024)	7 700 254.10 €TTC	7 511 698.07 €TTC
Tranche optionnelle n°2	(+20% du montant de la course RPI)	(+20% du montant de la course RPI)
TOTAL pour les 7 années	8 469 345.50 €TTC	8 280 789.47 €TTC

Secteur Nord :

	Solution N°1	Solution N°2
Tranche ferme (8 mois)	1 788 569.20 €TTC	1 788 569.20 €TTC
Tranche optionnelle n°1(2018-2024)	18 319 688.20 €TTC	21 461 946.87 €TTC
Tranche optionnelle n°2	(+20% du montant de la course RPI)	(+20% du montant de la course RPI)
TOTAL pour les 7 années	20 108 257.40 €TTC	23 250 516.07 €TTC

Le choix de la solution n°1 ou 2 dépendra de l'affermissement de la consistance de la tranche optionnelle n°1. Cette tranche optionnelle pourra faire l'objet d'un affermissement par la collectivité au plus tard le 15 juin de l'année en cours pour une exécution à la rentrée suivante conformément au contrat.

Compte tenu de l'intégration de 9 communes sur le secteur Nord, la solution 2 semble la plus appropriée pour la desserte de ce secteur.

L'offre de service sera retravaillée par le Grand Besançon début 2018 et fera l'objet d'une présentation aux élus des secteurs.

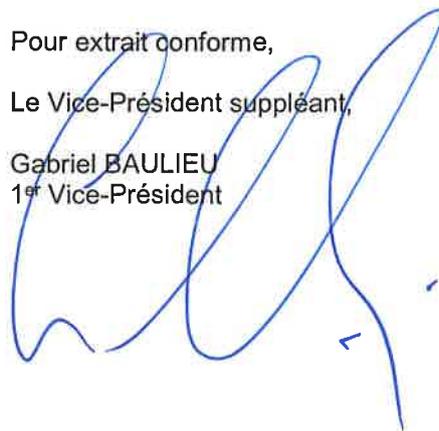
A noter que ces offres de prix se situent globalement dans les estimations prévues par la collectivité.

Mme C. COMTE-DELEUZE(2) et MM. J. ACARD et M. LOYAT, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Monsieur le Président, ou son représentant, sous réserve du vote du BP 2018 et du PPIF 2018-2022, à signer :

- l'ensemble des pièces du contrat conclu avec la SPL « Mobilité Bourgogne Franche-Comté » pour réaliser l'exploitation de services de transport public de voyageurs périurbains du réseau Ginko sur les secteurs Est et Nord de l'agglomération pour un montant global sur 7 ans de 28 577 602,90 € TTC pour la solution n°1 et de 31 531 305,54 € pour la solution n°2,
- tout document nécessaire à la bonne réalisation de ces prestations.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4

